

**BASSIN DE LA LOIRE ET DE L'YÈVRE**  
**BRAS DE L'YÈVRE DIT RIVIERE DE BAS DE GRANGE**  
**À VIERZON (CHER)**



# SOMMAIRE

## **1. Caractéristiques du bras de l'Yèvre ( rivière de Bas de Grange )**

<i>1.1. Plan</i>	<i>p 3</i>
<i>1.2. Partie canalisée</i>	<i>p 5</i>
<i>1.3. L'Yèvre naturel en amont du moulin de l'Abricot</i>	<i>p 6</i>
<i>1.4. L'Yèvre en aval du moulin de l'Abricot</i>	<i>p 7</i>

## **2. Végétation aquatique et rivulaire**

<i>2.1. Flore aquatique et amphibie</i>	<i>p 9</i>
<i>2.2. Végétation ligneuse rivulaire</i>	<i>p 11</i>

## **1. Caractéristiques du bras de l'Yèvre dit rivière de Bas de Grange.**

L'Yèvre se confond avec le Canal de Berry à son entrée dans Vierzon et se divise en deux bras canalisés. Le premier, dit « bras de l'Abattoir », se jette dans le Cher à 0,8 km plus loin, dans Vierzon. Le second dit « Rivière de Bas de Grange » ou « Bras de l'Abricot » rejoint le Cher 5,17 km plus en aval.



*Photo aérienne de 1957*

### **1.1. Plan**



## 1.2. Partie canalisée (1,4 km)

La première partie de ce bras est busée puis canalisée et se confond avec le Canal de Berry (Photo 1). Au niveau du pont de la rue Alphonse Pradat (Photo 2), le Canal de Berry et l'Yèvre se séparent. Le Canal de Berry commence véritablement à partir de ce point ; la porte de garde est toujours là pour le rappeler ; elle était destinée à isoler le canal de la rivière. C'est aussi le dernier point d'alimentation du Canal de Berry pour les 54 km du linéaire restant.

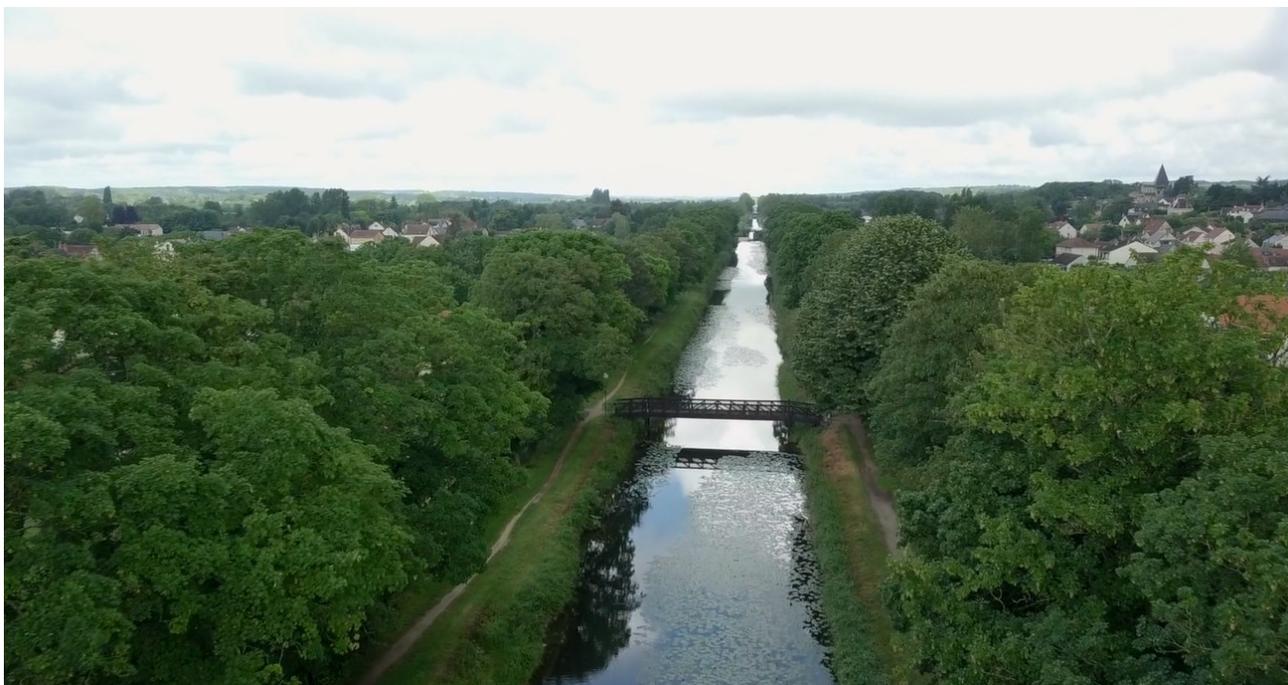


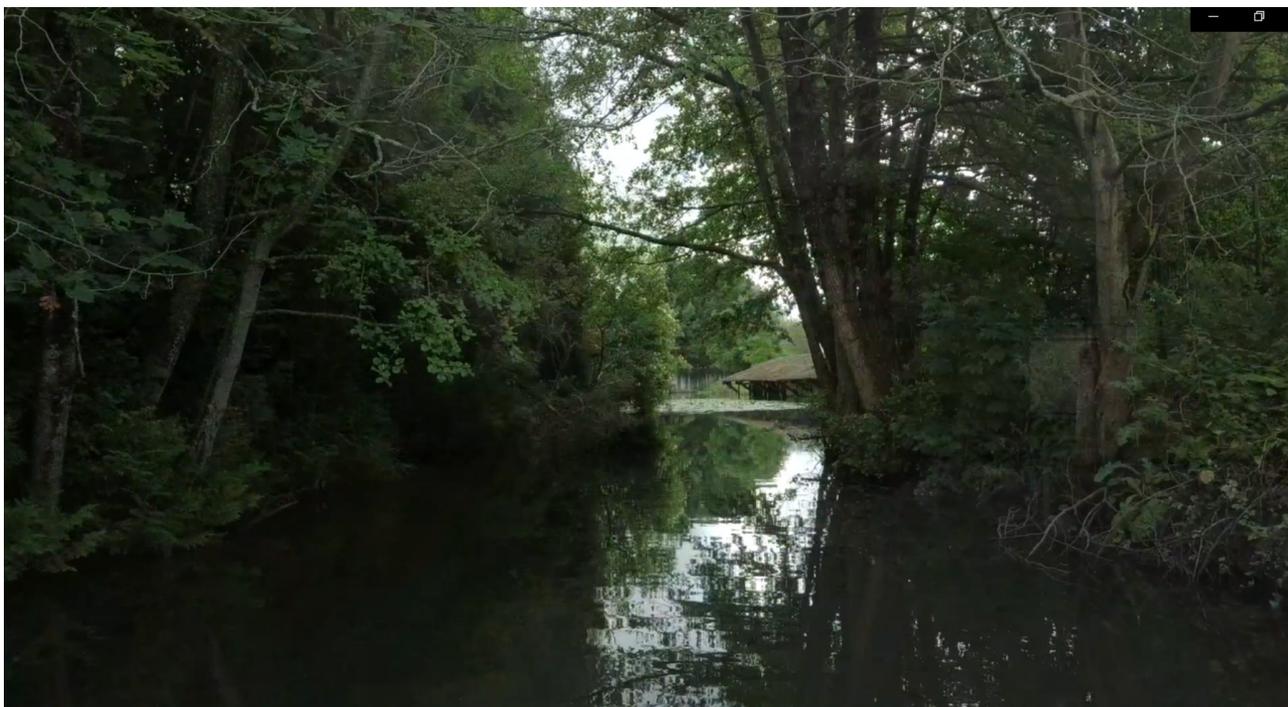
Photo 1 – Yèvre canalisé



Photo 2 – Point de séparation Yèvre / Canal

### **1.3. L'Yèvre naturel en amont du moulin de l'Abricot (1,35 km)**

L'Yèvre, après sa séparation avec le canal, retrouve son lit naturel jusqu'à sa confluence avec le Cher. L'Yèvre est bordé d'un lavoir (Photo 3) et de jardins (Photo 4) jusqu'au moulin de l'Abricot implanté 1,35 km plus en aval (Photo 5).



*Photo 3 – Le Lavoir*



*Photo 4 – Les jardins ouvriers*



Photo 5 – Le moulin de l'Abricot

#### **1.4. L'Yèvre en aval du moulin de l'Abricot (2,42 km)**

Cette partie de l'Yèvre passe sous l'autoroute puis traverse un centre équestre, avant sa confluence avec le Cher 2,42 km plus en aval. Dans ce bras de l'Yèvre, s'écoulait un débit minimum réservé de 500l/s mais il a été supprimé par l'arrêté du 24 janvier 2019. Si cet arrêté était appliqué la rivière serait totalement asséchée sur ce tronçon. ( Photos 6, 7, 8 et 9).



Photo 6 – Ile Bragard



*Photo 7*



*Photo 8*



Photo 9

## **2. Végétation aquatique et rivulaire**

La description de la végétation aquatique et rivulaire repose sur les observations faites sur le terrain en aval du moulin de l'Abricot. On y trouve tout un cortège d'hydrophytes et d'hélophytes typique des cours d'eau.

### **2.1. Flore aquatique et amphibie**

La végétation aquatique est plus ou moins développée mais offre une grande diversité de plantes aquatiques et péri aquatiques.

Parmi les algues, quelques algues filamenteuses ont été identifiées, il s'agit de *Rhizoclonium* sp., une algue verte et la Vallisnérie (*Vallisneria spiralis*) ondule au gré du courant.

Enfin, parmi les nombreuses spermaphytes (plantes à fleurs) immergées, citons la myriophylle (*Myriophyllum spicatum*), l'iris, la baldingère (*Phalaris arundinacea*) et le cératophylle (*Ceratophyllum demersum*) formant des herbiers moins denses et étendus, que ceux des renoncules (*Ranunculus fluitans*).





## **2.2 Végétation ligneuse rivulaire**

La végétation arborée "naturelle" est bien développée. Cette strate est constituée des essences rencontrées habituellement en bordure des cours d'eau sous climat d'influence atlantique.

Elle est essentiellement composée d'aulnes (*Alnus glutinosa*) et de frênes (*Fraxinus excelsior*), de saules blancs (*Salix alba*), de peupliers noirs (*Populus nigra*) et de saules cendrés (*Salix cinerea*). Les accompagnent de façon plus dispersée : l'Érable sycomore ou faux-platane (*Acer pseudoplatanus*), l'Érable negundo (*Acer negundo*), le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et de taille plus modeste, le Noisetier (*Corylus avellana*).

